



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 23 juin 2022 le règlement suivant :

- Règlement 2022-1485 décrétant un emprunt de 850 000\$ et une dépense de 850 000\$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques dans le secteur du Lac du Gros Ruisseau.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Donné à Mont-Joli, ce 30^e jour de novembre 2022.

La greffière,

Kathleen Bossé

Kathleen Bossé, OMA

-30-

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 30^e jour du mois de novembre 2022 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

La greffière,

Kathleen Bossé

Kathleen Bossé, OMA